



Projet personnalisé d'accès à l'emploi

Principe :

Favoriser l'accès à l'emploi des 16/25 ans

Le PPAE est un dispositif qui permet à la Mission Locale de proposer aux jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi ses services et ses outils.

Cet accompagnement donne lieu, dans les 15 jours suivant l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, à l'élaboration conjointe par le demandeur d'emploi et La Mission locale d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

En effet, le jeune est convoqué par courrier pour un premier entretien puis il bénéficie ensuite d'un suivi personnalisé et mensuelisé avec un conseiller qui devient son conseiller référent. Celui-ci apporte appui et conseils pour accélérer son retour à l'emploi et construit avec lui un plan d'action (contacts entreprises, participation à des ateliers, évaluation de ses compétences...).

Ainsi chaque mois, la Mission locale rend compte au pôle emploi des actions que La Mission locale s'engage à mettre en œuvre, notamment en matière d'accompagnement personnalisé, et le cas échéant, de formation et d'aide à la mobilité.

Il est actualisé au moins tous les 3/6 mois. Le demandeur d'emploi est tenu de participer à la définition et à l'actualisation de son PPAE.

Référente (suivi administratif) : Nadine LORBOIS